

Compte rendu de la séance du 29 juillet 2022

Président :
Bernard RATEAU

Secrétaire(s) de la séance:
Adeline COIGNUS

Présents :
Monsieur Bernard RATEAU, Madame Adeline COIGNUS, Monsieur Ghislain GALLAND, Madame Carole JACQUOT, Monsieur Christophe NOIROT, Monsieur Gaël THIRION

Excusés :
Madame Jennifer DOERLER, Monsieur Christophe GUERY, Madame Corinne VALENTIN, Madame Audrey MOUGENOT, Madame Marie BARBARISI

Absents :

Représentés :

Ordre du jour:

1. Demande de subvention au titre du soutien aux communes fragiles
2. Avenant Consilium
3. Propositions d'achats de terrains : AC 24 et AC 18
4. Droit de préférence parcelle ZB 93
5. Informations diverses
6. Questions diverses

Délibérations du conseil:

Demande de subvention au titre du fond de soutien aux communes fragiles : acquisition de matériels d'aire de jeux (DE 2022 052)

Monsieur le Maire informe que l'acquisition de matériels d'aire de jeux sont éligibles au fonds de soutien aux communes fragiles.

Le coût du projet représente un montant global de 4 664.00 € H.T. soit 5 596.80 € T.T.C.

Il précise qu'une demande de subvention au titre du fonds de soutien aux communes fragiles, sera déposée auprès du conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 06 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

SOLLICITE la subvention au titre du fond de soutien aux communes fragiles.

CERTIFIE que les dépenses correspondantes sont imputées en section d'investissement de l'exercice budgétaire 2022.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 juillet 2022

Avenant Consilium (DE 2022 053)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant concernant le marché de la maîtrise d'oeuvre de la société CONSILIUM.

L'avenant a pour objet d'adapter le contrat initial à la suite de travaux supplémentaires demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 05 voix pour, 01 voix contre, 00 abstention.

DECIDE d'accepter les termes de l'avenant.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 juillet 2022

Droit de préférence (DE 2022 054)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle ZB 93 d'une contenance de 4372 m² est à vendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 06 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

DECIDE de ne pas exercer le droit de préférence.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 juillet 2022

Proposition d'achat de terrain (DE 2022 055)

Suite à la proposition de Madame FROMENT Sylvie domiciliée 57 rue Emile Zola 88110 à Raon l'Etape de vendre les parcelles cadastré AC 18 et AC 24 d'une contenance totale de 37 ares et 8 centiares au prix de 1 000 €.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré par 06 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions,

ACCEPTÉ la proposition au prix de 1 000 €

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique, les pièces relatives à la vente et au règlement du prix de vente et des frais accessoires concernant la vente des la parcelles AC 18 AC 24.

Fait et délibéré à LACHAPELLE, le 29 juillet 2022